

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1985 B 00518

Numéro SIREN : 333 976 785

Nom ou dénomination : ACTIF CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 22/02/2023 sous le numéro de dépôt A2023/001015

ACTIF CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 226 500 €

Siège social : 1, Rue Henry le Chatelier, 66100 PERPIGNAN

333 976 785 RCS Perpignan

Du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 25/01/2023 il est littéralement extrait ce qui suit :

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE

DU 25 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 25 janvier, à 10 heures,

La société ACTIF CONSEIL ASSOCIES, Société à responsabilité limitée au capital de 2 108 750 €, ayant son siège social 1, rue Henry le Chatelier, 66100 PERPIGNAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 481 701 670 RCS Perpignan,

Représentée par Monsieur Thierry GUILLARD, cogérant,

Associée unique de la société ACTIF CONSEIL,

Étant précisé que la société ACTIUM AUDIT CONSEIL, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informée des décisions devant être prises,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, la société ACTIF CONSEIL ASSOCIES, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes dans les délais légaux.

la société ACTIF CONSEIL ASSOCIES, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.....

QUATRIEME DÉCISION

Les mandats de la société ACTIUM AUDIT CONSEIL, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Gilles MARIN, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'associée unique :

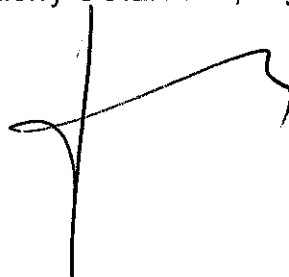
- décide de renouveler la société ACTIUM AUDIT CONSEIL dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2028,
- prend acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

CINQUIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

ACTIF CONSEIL ASSOCIES associée unique
Représentée par M. Thierry GUILLARD, cogérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. GUILLARD', with a stylized flourish at the end.